

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 16.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015



1830-1930

L'Agriculture Moderne

ASSURANCES SOCIALES : Le ministre des Finances est autorisé à consentir à l'Office National des Assurances sociales, jusqu'à concurrence de 1.170.000 francs, des avances remboursables destinées aux dépenses de l'Office, afférentes à l'exercice 1929.

UN SYNDICAT NATIONAL DE LA MEUNERIE française d'exportation vient de se constituer à Paris, dans le but de défendre nos intérêts sur les marchés étrangers. Il recherchera, avec les pouvoirs publics et les producteurs de blé, les solutions susceptibles de combattre la crise actuelle.

CONTRE LE DORYPHORA : A la suite des dégâts causés par le doryphora dès 1922, des mesures énergiques ont été prises pour combattre ce ravageur de nos cultures de pommes de terre. Le ministre de l'Agriculture, estimant qu'un nouvel effort doit être tenté, vient d'élaborer un programme de lutte contre cet insecte.

TAUREAUX NORMANDS : Un grand concours de taureaux de race normande aura lieu à Gisorsville (Seine-Inférieure) le 4 février prochain.

CONTROLE LAITIÈRE : En Hollande, province de Frise, 70 % des vaches laitières sont contrôlées. Les éleveurs estiment que ce contrôle leur coûte environ 200 florins par an (2.000 francs) mais leur rapporte 8 à 9.000 francs, par l'augmentation de production laitière et beurrière, sans parler de la plus-value des animaux ainsi contrôlés.

UN FLOCK-BOOK de la race ovine de l'île-de-France a été ouvert en 1923. On y a déjà enregistré 2.053 inscriptions de mâles et 15.177 de femelles. Ces inscriptions ne sont faites qu'après un examen sévère d'une Commission d'experts. Cette race ovine a pris une grande extension dans la région parisienne, l'Oise, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne et l'Eure-et-Loir.

REDUCTIONS DE TARIFS DE TRANSPORT SUR LES VINS

Conformément à la décision prise par le Conseil des ministres, M. Georges Pernot, ministre des Travaux publics, a invité les grands réseaux à présenter une proposition d'abaissement de 20 % des tarifs de transport, petite vitesse, pour les vins en fûts.

Les réseaux ont accepté de proposer des mesures d'abaissement applicables jusqu'au 30 avril, comportant entre 600 et 1.200 kilomètres, la réduction moyenne de 20 % envisagée par le Gouvernement, entre 0 et 200 kilomètres, le maintien de la tarification actuelle et des réductions croissantes entre 200 et 600 kilomètres.

DÉGREVEMENTS I



— Alors, la propriété non bâtie va bénéficier de fortes diminutions ?
— Mais oui... si vous avez quelques immeubles dessus, vous seriez intéressé à les démolir !

1830 ! Date marquante de l'histoire de France ; qualificatif adopté pour désigner toute une époque, celle du romantisme et de la naissance de l'ère scientifique actuelle.

1930 ! Cent ans sont passés ! Durant ces cent années, que de choses ! Si dans ce domaine de la spiritualité, les mêmes passions mènent les hommes, nous n'avons guère progressé dans celui des sciences et de l'amélioration matérielle de la vie humaine, nous avons assisté à de gigantesques progrès.

L'Agriculture moderne est née entre ces deux dates. Il est nécessaire de bien savoir que cette science nouvelle ne le cède en rien dans sa progression à toutes les autres.

C'est un lieu commun dans les journaux de dire que nous sommes en retard, que les cultivateurs ne sont que des routiniers. Erreur profonde. Notre métier s'est perfectionné tout autant que les autres. Les progrès réalisés dans les transports, les industries, la navigation maritime et aérienne, la médecine, etc., ne sont pas plus prodigieux que la somme des connaissances que nous avons acquises pour l'exploitation de la terre.

Qu'on revienne en arrière et que l'on s'imagine ce qu'était notre département entre 1820 et 1830 ! Peu de routes, la plupart dallées ou pavées, quelques-unes macadamisées, pas un chemin de fer. Pour la culture, de vastes terrains en landes ; on commence à peine à les défricher. Quelques champs de froment, surtout du seigle et du blé noir ; les betteraves inconnues ; le bétail local peu nombreux, sauvage, sans finesse, osseux ; il vit au pâturage ou dans les champs de genêts.

La France nourrit alors une vingtaine de millions d'habitants.

Depuis, dans notre art, quel pas de géant.

En 1823, le roi Charles X fonde l'Ecole de Grignon ; elle devient pour le monde entier une pépinière d'agronomes avertis ; quelques années plus tard naissait l'Institut Agronomique.

En 1824, on découvrait les propriétés des phosphates. Les Anglais d'abord s'en servirent, ils utilisèrent les os bryens. En France, vers la même époque, le chimiste Payen en fit l'étude et les propagea. Ce fut l'époque durant laquelle triompha le noir animal, puis tard vinrent les phosphates naturels, enfin les superphosphates.

Grâce aux propriétés de l'acide phosphorique, les cultures intensives purent être entreprises sur les sols pauvres de nos pays. Ils étaient complètement dépourvus de cet élément. Devant lui les landes, le seigle, l'avoine reculeront pour faire place au noble froment, à la betterave à sucre et à toutes les cultures riches.

Le jour de l'apparition des engrais phosphatés est une grande date dans l'histoire de l'Agriculture.

Un deuxième pas fut fait quelques vingt ans plus tard, ce fut celui de la découverte des engrais azotés. Ils vinrent apporter à la terre l'azote que le fumier ne pouvait pas lui donner en assez grande quantité. Il était indispensable pour équilibrer l'enrichissement des terres par les engrais phosphatés.

Dans notre pays, pour suppléer au manque d'azote, les praticiens laissent la terre se reposer longtemps en y semant des genêts. La manœuvre était bonne. Le genêt, plante légumineuse fixatrice d'azote, enrichissait le sol et permettait, après son enlèvement, quelques années de cultures rémunératrices.

Devant les engrais phosphatés et azotés, les genêts ont presque complètement disparus.

On commença par connaître les Guanos du Pérou, engrais azoté organique, puis vinrent les nitrates de soude du Chili, ensuite le sulfate d'ammoniaque, du Japon, une des

grandes conquêtes de l'humanité, la solution du problème de la fixation de l'azote de l'air, est venue mettre à notre disposition tous les engrais azotés de synthèse, cyanamide, nitrates de chaux, d'ammoniaque, de potasse, etc.

Enfin la généralisation des sels de potasse, utiles à certains sols, kaïnite, sylvinite, chlorures, sulfates, a terminé heureusement le stock chimique nécessaire au cycle végétal.

Et ce n'est pas tout ! A partir de 1880, d'illustres savants, Winogradsky, Dehérain, Berthelot, utilisant les découvertes de Pasteur, nous révélèrent l'immense travail fait dans la terre arable par les micro-organismes. Ils se comptent par myriades.

La terre est quelque chose de vivant. De ce côté, la voie est ouverte, on ne fait que commencer ; les plus belles espérances sont permises.

Faut-il parler des tout derniers progrès, de ceux que l'on ne fait qu'entrevoir ? Ils sont multiples ; action de certains corps comme excitants de la vie organique et végétale, réalisation des fermentations saines, agents antiseptiques antidotes des excréta des plantes ! Faut-il faire entrer en ligne les toutes dernières études, celles qui ont trait aux phénomènes d'équilibres chimiques et que nous ont révélés les théories nées de l'électro chimie. Il faudrait pour cela pénétrer dans l'étude passionnante de la constitution de l'atome par les propriétés des ions électriques.

Quant à la chimie agricole et entrant dans le domaine de la botanique, sommes-nous en retard ? L'éclatation et l'application de la génétique, de l'hybridation, de la création des espèces par croisement, sélection, ou par mutation brusque sont là pour affirmer le contraire.

S'agit-il d'élevage ? Comparez une vache nantaise d'autrefois à une de nos belles hollandaises ou normandes de la vallée de la Loire ! L'amélioration a été provoquée par l'enrichissement du sol ; la sélection, l'importation ; le croisement, le métissage ont fait le reste.

En mécanique, la charrue en bois pointée de fer de 1830, a été remplacée par le brabant, voir même le tracteur trisco ; la faux et la faucille par la merveilleuse moissonneuse-lieuse ; le fléau par la batteuse !

Nous ne sommes pas en retard, au contraire, nous sommes en plein courant, et lorsque nous avons l'occasion de lire les aphorismes de certains journalistes, qui font des Agriculteurs des arriérés de deuxième ordre, nous ne pouvons que sourire distamment de leur ignorance.

Soyons bienveillants, c'est la note de notre Syndicat, ils sont excusables. Ce qui les frappe, ce sont les résultats indéfiniment répétés à volonté par la machine industrielle. Nous, nous sommes prisonniers de la nature, impuissants à la commander et nos résultats sont trop souvent solidaires de ses caprices.

Depuis cent ans immuables, de lourds nuages gris chargés d'eau sortent de l'Océan, ils roulent vers nous dans le vent d'Ouest aussi libres et aussi indépendants.

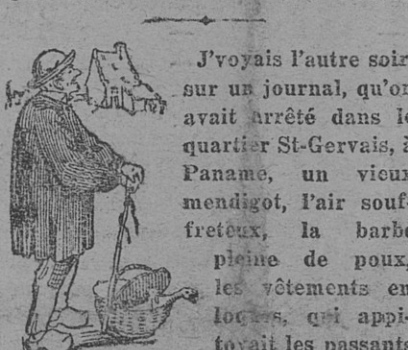
Depuis cent ans, la mer déferle sur nos côtes les mêmes rouleaux d'écume, n'arrêtant pas un instant l'immense et inutile va et vient de ses eaux.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat

Pour durer et prospérer, les Syndicats agricoles ont besoin de la collaboration continue de tous ceux qui en ont la charge et qui en bénéficient. Tous les efforts doivent tendre à conserver ce qui est acquis, à améliorer ce qui reste légitimement dû.

Victor BOREY,
ancien ministre de l'Agriculture

Un Brin de Causette...



J'avais l'autre soir, sur un journal, qu'on avait arrêté dans le quartier St-Gervais, à Paname, un vieux mendigot, l'air souffreteux, la barbe pleine de poux, les vêtements en loques, qui appliquait les passants sur son sort et recevait des gros sous dans son escarcelle. La poulie a découvert que ce pauvre homme se faisait en moyenne 150 francs par jour et possédait trois beaux immeubles.

Entre nous, c'était un rude cultivateur... eh ! oui, un cultivateur de poires humaines ; cette culture là, rapporte souvent bien plus que celle des Williams et des belles duchesses ! Je me rappelle avoir vu dans un petit café de Nantes, sur les quais, deux mendians — un aveugle et un qu'avait qu'une jambe — qu'étaient en train de faire une partie de piquet en chopinant avec du rouge ; c'étaient des habitués de l'endroit. Le patron, qui les connaissait bien, n'avait dit qu'ils se faisaient 30 ou 40 francs dans les jours sur semaine, le dimanche les dimanches et fêtes... sans compter que l'aveugle y reléguait ses clients, par en dessous ses lunettes !

Vous avez dû lire tout, dans les gazettes, ce juif polonais, qu'était mort dans la misère et qu'avait caché par 2 millions dans sa jambe de bois ? — Ça, ce sont des loufingues !

Mais savez-vous combien gagnent les ouvreuses dans les théâtres, les cinémas et combien gagnent les chasseurs, les garçons des chics cafés ? Y en a qu'en mettent des picaillons de côté avec ces métiers-là et qu'après s'achètent une belle p'tite villa à la mer ou à la campagne — vous ma chère — avec des poules et des lapins.

Et les porteurs de bagages dans les gares ? — Je ne parle point des p'tites gares comme Saint-Joachim, La Limouzinière ou La Chapelle-Glain-Glain — mais des grandes stations d'égare en casquette dorée, Y en a qui se font 150 à 200 balles par jour. Sans parler de ceusses qui nettoient les wagons, qui récoltent les vieux journaux, les chopines vides et les bouts de mégots. — Vous rigolez ? — Mais tout ça, ça se revend à nuit à prix d'or.

Autrefois, à la Capitale, les ramasseurs de croûtes de chiens faisaient fortune. Ils revendaient ça très cher, aux mégisseries, pour le tannage des peaux. Malheureusement, avec la concurrence des produits chimiques, tout ça a disparu : c'est comme les vieux marchands de mouton pour les petits zozos, les chanteurs de rue, avec leur symphonion, qui qu'étaient des gros sous dans tous les quartiers.

C'est vrai que ces chanteurs ambulants ont fait place aux joueurs de jazz-band qui font de grasses recettes dans les dancings, même sur les foires et marchés dans nos campagnes. C'est encore un peu comme les marchands de couteaux, de couvertures, ou de parapluies, qui font leurs boniments de places en places et empiètent itou ben des gogos.

Mais que pensez-vous, les amis, des marchands de succettes et de berlin-gots ? J'en connais qu'ont fait fortune dans toutes ces sucreries-là. Quant aux ramasseurs de piaux de lapins et de pillous... on pourrait bien en raconter des histoires sur leur compte : ce sera pour une autre fois.

Ne dit-on point qu'il n'y a pas de sols métiés, qu'il n'y a que des sols gens ?... Si ça continue, avec notre métier de bouseux, on sera p'tête ben obligé un jour d'aller chanter sous les fenêtres, pour mendier notre croûte ! MAITRE JEANNOT.

P. S. — Je remercie tous les amis, les cultivateurs qui m'ont envoyé leurs vœux de bonne année. Je ne puis répondre à chacun... mais les vœux y est !

Loi sur l'élargissement des Chemins ruraux

Article unique. — L'article 13 de la loi du 20 avril 1881 est complété par la disposition suivante, qui prendra place entre le deuxième et le troisième alinéa :

« Exceptionnellement, quand l'élargissement n'a pour effet que de porter la largeur du chemin à 6 mètres au plus, et s'il n'y a pas lieu à occupation de maisons, cours ou jardins y attenants, ou de terrains clos de murs ou de haies vives, il est proposé par le conseil municipal spécialement convoqué ; un plan est annexé à la délibération ; chaque propriétaire de parcelle atteint par l'élargissement projeté sera avisé par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours au moins avant l'enquête administrative, de la délibération du conseil municipal et de la date à laquelle aura lieu l'enquête administrative. Si aucune réclamation n'a lieu au cours de cette enquête, le préfet prend un arrêté d'utilité publique et transmet les pièces du projet au juge de paix.

« Si l'y a eu une ou plusieurs réclamations, le dossier est transmis à la commission départementale qui statue sur l'élargissement projeté et transmet, le cas échéant, le dossier au juge de paix.

« A défaut du consentement du propriétaire, ce magistrat prononce l'expropriation. La commune fait des offres qui sont publiées et notifiées individuellement par le greffier. Si elles ne sont pas acceptées dans le délai de quinze jours, le juge de paix règle les indemnités sur les rapports d'experts nommés l'un par la commune, l'autre par le propriétaire ; en cas de désaccord, le tiers expert sera nommé par le juge de paix.

« Le juge recevra les acquiescements des parties. Son procès-verbal comportera translation définitive de propriété, mais la commune devra justifier avoir payé l'indemnité avant de prendre possession du terrain. »

Verrat primé

Dans la liste officielle, publiée dans notre Bulletin du 30 Novembre dernier, des propriétaires de verrats inscrits pour une prime de conservation en 1929-1930, il a été omis de mentionner au Comice de Bouaye, M. Henri BERANGER, éleveur de la Pierre, près les Coutils, en Bougne-nais, pour son verrot, 1^{er} prix du Comice de Bouaye, inscrit pour une prime de conservation.

Nous sommes heureux de réparer ici cette omission et félicitons notre adieu des nombreux prix remportés par son élevage, (

Mise en valeur des Terrains marécageux

L'intérêt de la mise en valeur de terrains marécageux dépend de la difficulté de l'assainissement de ces terrains ; si celui-ci peut se faire sans frais trop élevés et complètement, on peut transformer ces terres humides en terres de cultures capables de donner économiquement de hauts rendements grâce à l'emploi rationnel des engrais chimiques. C'est ce qu'a voulu démontrer l'Ecole Cantonale d'Agriculture de Cressier (Suisse) en entreprenant sous la direction de M. G. Bolens, ingénieur-agronome, les essais qui ont été publiés dans une brochure du plus haut intérêt intitulée « Essai de différentes fumures sur diverses cultures en tête d'assolement dans les marais assainis de Cressier, canton de Neuchâtel (Suisse). »

Ces essais, qui comportaient 84 parcelles, répétaient trois fois la même série d'expériences sur chaque culture mise à l'étude. Les quantités d'engrais utilisées à l'hectare furent les suivantes :

Nitrate de soude 15,5 %, 300 kg.
Scories Thomas, 18 %, 1.000 kg.
Chaux grasse éteinte, 2.000 kg.
Sels riches de potasse à 30 % (1), 400 kg.

Les cultures expérimentées furent la première année : pommes de terre, betteraves, blé et avoine et la seconde année du seigle sur toutes les parcelles sans nouvel apport d'engrais.

Les résultats obtenus qui sont consignés dans des tableaux très complets et traduits par des graphiques très suggestifs dans la brochure qui donne le compte rendu de ces essais permettent de tirer les conclusions générales suivantes :

« 1^{er} Chez les pommes de terre et les betteraves, les diverses fumures produisent une très forte augmentation de rendement en tubercules et en racines ; leur effet est moindre sur le rendement en feuillage.

« 2^o Chez le blé et l'avoine, l'action des engrais est très considérable sur les rendements en grains, beaucoup moins sensible sur celui en paille.

« 3^o Chez toutes les cultures, les plus forts excédents de rendements sont provoqués par les fumures phosphatées et potassiques.

« Nous en déduisons que le sol est par lui-même capable, grâce à sa richesse,

(1) 400 kg. de sels riches à 30 % (engrais potassique utilisé à l'étranger) correspondant à environ 600 kg. de sylvinite riche.

chesse en azote, de produire, chez les céréales, des récoltes relativement élevées en paille mais, par contre, faibles en grain, chez les plantes sarclées, un développement considérable du feuillage mais malheureusement assez médiocre des tubercules et des racines. D'autre part, que dans les sols de nature humifère, tourbeuse, la fumure phospho-potassique est la plus indiquée puisque, chez les cultures en comparaison, elle donne des rendements sensiblement égaux à ceux de la fumure nitro-phospho-potassique. »

On peut encore faire les remarques suivantes : « plus la fumure de la pomme de terre est complète, spécialement phospho-potassique, plus faible est la proportion des petits tubercules. »

Des déterminations de fécule dans les tubercules récoltés ont également démontré que la quantité de fécule reste sensiblement constante (11,9 à 13,5 %) dans les produits récoltés sur toutes les parcelles n'ayant pas reçu de potasse (témoins, azote, chaux et acide phosphorique, chaux, acide phosphorique et azote) tandis qu'elle s'élève considérablement (18,6 à 18,8 %) dans les produits récoltés sur les parcelles avec potasse.

Des résultats du même ordre sont obtenus en cherchant la teneur en sucre des betteraves récoltées sur les différentes parcelles et la conclusion du rapport à ce sujet est celle-ci :

« Les résultats obtenus avec la pomme de terre et avec la betterave confirment ce que l'on sait déjà, à savoir que l'engrais potassique, dont la bonne influence est manifeste sur toutes les cultures, convient cependant particulièrement bien aux plantes sarclées telles que betteraves et pommes de terre, chez lesquelles non seulement il augmente considérablement les rendements, mais élève encore très sensiblement la teneur, respectivement en sucre et en fécule, les deux éléments nutritifs principaux pour lesquels ces plantes sont cultivées. »

Pour les céréales (blé et avoine), la conclusion pratique du rapport est celle-ci :

« En résumé, nous observons que chez les céréales et dans le sol en question, les sels de potasse et les scories Thomas surtout agissent très favorablement sur la production du grain. Nous obtenons, de la sorte, confirmation des enseignements de la chimie agricole : Chez les céréales comme chez les autres cultures, la

La Race Normande en Maine-et-Loire



« BUFFALO », champion normand, 1^{er} prix de famille à Paris, 1927-1928-1929
Ce taureau a donné 5 générations de grandes laitières, il appartient à M. Legrand, à Noyant (Maine-et-Loire)

(Cliché Semaine.)

fumure azotée favorise le développement herbacé; en vue d'éviter la verse que favoriserait la fumure azotée exclusive ou par trop considérable et afin d'obtenir une belle récolte en grain surtout, ce à quoi l'on doit tendre spécialement, la fumure phospho-potassique (sous forme de scories Thomas et de sels riches de potasse) est à appliquer à forte dose si le sol est pauvre en acide phosphorique et en potasse (comme c'est le cas pour le sol humifère qui nous occupe).

Pour le seigle, cultivé la deuxième année sans nouvel apport d'engrais, les résultats obtenus permettent les remarques suivantes :

« 1° Appliqués en doses assez massives dans des sols possédant un certain pouvoir absorbant (comme c'est le cas dans la plupart des sols, sauf surtout les sols graveleux et sablonneux), les scories Thomas, les sels de potasse et la chaux manifestent leur influence non pas seulement durant une année, mais encore pendant la deuxième, certaines fois même la troisième et la quatrième année après leur épandage ».

« 2° Le nitrate de soude, comme du reste les nitrates en général, est un engrais azoté à effet rapide mais de courte durée; même appliqué en très grande quantité, son action n'est que passagère, car il est entraîné par l'eau dans les profondeurs du sol, le pouvoir absorbant que possède ce dernier pour certains engrais n'ayant aucune influence sur lui ».

L'examen des résultats financiers conduit, nous dit le rapporteur, aux conclusions suivantes :

« 1° Toutes les fumures, sur toutes les cultures, ont produit un excédent de rendement, en 1923, considérable, en 1924 de même, sauf pour la fumure au nitrate de soude seul. Il en résulte que dans ces sols très humifères, tourbeux, pauvres en presque tous les éléments nutritifs, en tous cas en éléments assimilables, comme le révèle, du reste, les résultats de l'analyse chimique du sol et du sous-sol, toutes les fumures sont les bienvenues et sont largement payées par les augmentations de rendement qu'elles provoquent ».

« 2° Au point de vue de la rentabilité, en prenant pour bases les prix actuels pour les produits et les engrais, les quatre cultures de printemps expérimentées, précédant chacune le seigle d'automne, se placent dans l'ordre suivant : pommes de terre, betteraves, blé et avoine, cette dernière laissant les bénéfices bruts les plus faibles. En général, les plantes sarclées suivies du seigle d'automne constitueraient donc les meilleures cultures en tête d'assolement, sur rompue de marais humifère drainé ».

La fumure rationnelle des terres formant le « Grand Marais Neuchâtelois », comme du reste de tous les sols de nature humifère, est donc basée avant tout sur l'emploi à dose légère ou moyenne, du fumier de ferme à forte dose, de la chaux, des scories Thomas et des sels de potasse. D'autres engrais, tels que le nitrate de soude ou le nitrate de chaux, ne constituent qu'un complément à utiliser en petites quantités, en général à défaut de l'engrais naturel ou pour rendre sa vigueur à une culture éprouvée ».

J. VALENTIN,
Ingénieur-agronome.

L'HIVER

Le temps est bas et humide; attention à vos branches, rien ne vaut un Picon, avec du sucre et de l'eau bouillante.

Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Les concours de la Société d'Agriculture pendant la Foire Commerciale de Nantes en 1928 et 1929, sur le Champ-de-Mars, ont toujours été très suivis non seulement par les agriculteurs praticiens, mais encore par tous ceux qui s'intéressent à l'élevage des trois grandes races bovines de notre région. Cette année encore, grâce aux allocations généreusement accordées par le Conseil général, la Ville de Nantes et par l'Office agricole départemental, la Société d'Agriculture prépare son concours annuel d'animaux reproducteurs des trois races bovines pures : *Nantaise, Normande et Maine-Anjou* pour le mois d'Avril 1930. Ce Concours est exclusivement réservé aux seuls cultivateurs du département : propriétaires, fermiers et métayers. Plus de 30.000 fr. de prix sont prévus. En 1930, la Foire Commerciale sera honorée de la visite de M. le Président de la République; il importe donc que la manifestation projetée réunisse les plus beaux produits de notre élevage, à une époque où les Pouvoirs publics ont plus que jamais l'attention éveillée sur tout ce qui touche à la production agricole, les agriculteurs du département voudront montrer au Chef de l'Etat les résultats des efforts dont ils sont capables dans le domaine de la production animale. Les Syndicats et Comités agricoles, les Syndicats d'élevage auront à cœur d'engager leurs membres à envoyer de nombreux spécimens de leur élevage au concours d'animaux reproducteurs du mois d'Avril 1930.



L'HELLEBORE

L'Hellebore, ou Helleborus, de Linné, tire son nom du grec. Elle appartient, comme tant d'autres jolies fleurs des plus décoratives, à la famille des Renonculacées.

Parmi les meilleures, il faut citer l'Hellebore Rose de Noël ou H. Nigre ou Noir de Linné, dite aussi Rose d'hiver. Plante vivace originaire d'Europe, à souche fibreuse, racines noirâtres, feuilles persistantes vert sombre; hampes florales terminées par une à trois fleurs de 5 cm. de diamètre, penchées comme port, d'un blanc pâle lavé de rose à nombreuses étamines jaune pâle. Ces cinq à six divisions colorées pétales ne sont pas les pétales, ces derniers affectent la forme de petit cornet d'un jaune plus ou moins verdâtre, au centre trois à dix follicules renfermant les graines rondes, noir luisant à l'époque de la maturité.

Il existe une variété à très grandes fleurs dite H. N. Maximus, dont les touffes, dans un bon sol et une bonne exposition peuvent atteindre un mètre de circonférence. Les fleurs, ici, peuvent arriver à 10 cm. de diamètre. Elles sont blanches. Une variété à feuilles étroites est dite H. N. Angustifolius.

Il existe une belle série de variétés horticoles avec noms. Plantes rustiques à belles fleurs, s'épanouissant selon la température de décembre à février-mars, souvent sous la neige. Plante de premier ordre à ces époques de floraisons de plein air très limitées. Il leur faut une terre un peu nourissante, meuble, fraîche et, si possible, une exposition demi-ombragée.

Culture, multiplication, usages.

On les multiplie à l'automne par la séparation des touffes, que l'on espace de 50 cm. Bonne plante pour la culture en pots. Très utiles pour la décoration, l'hiver, des orangeries, serres froides, appartements; fleurs utiles aussi pour les bouquets. On peut en hâter la floraison par des panaches vitrés; à Paris, par ce procédé, on en vend des fleurs sur les marchés dès fin octobre-novembre.

Pour avoir au jardin des fleurs bien blanches et à l'abri des intempéries, on met autour de chaque touffe trois petits pieux en triangle, sur le bord extérieur on pique une pointe qui formera cran d'arrêt, puis on pose dessus une cloche de verre de jardin, cela forme comme une petite serre bien aérée. La couleur des fleurs de ces touffes ainsi protégées est beaucoup plus pure. La production dure ainsi, en belle qualité, tout l'hiver. On peut lever des touffes en automne et les mettre en pots, on peut les forcer en serre tempérée ou chaude.

On cite encore les races H. d'Orient, de Grèce, Syrie; H. odorant de Hongrie, H. d'Abchasie ou du Caucase, H. pourpre de Hongrie. Mais ce que l'on cultive le plus, ce sont les belles variétés d'Hellebores hybrides, croisées des variétés d'Orient et du Caucase. On y trouve comme coloris du blanc verdâtre, du blanc, des pointillés rouge-brun. Les hybrides ainsi ponctués descendent de l'Hellebore guttatus. L'Hellebore colchicus, elle, a les fleurs rouge vineux intense avec des anthères dorées. L'Hellebore antiquorum a des fleurs blanches globuleuses.

Voici, en définitive, les coloris qu'on trouve chez ces belles races hybrides. Le blanc pur, blanc à intérieur pointillé de rouge, rose pâle un peu veiné intérieurement, à veines plus foncées à l'intérieur, rose veiné de rose brun sur les deux faces, rose lilas avec pointillures rouge brun, gris ardoisé de chaque côté; vert clair à extérieur rouge brun ou violet grisâtre, enfin vert des deux côtés.

La floraison très précoce de ces plantes est, en plus de leur beauté, leur mérite capital. Par hiver doux, la floraison commence en février, en mars est le plus souvent la pleine saison. Chez les hybrides, les feuilles apparaissent disparaissent après la floraison. Il leur faut un terrain substantiel frais, profond. Exposition nord ou mi-ombre. On peut en faire des groupes pittoresques sur des gazons humides, au pied des buttes, parmi des rocs.

Culture. — Pour les multiplier on divise les pieds des grosses touffes des variétés dénommées et on les replante en pépinière.

Semis. — On peut aussi semer les graines des races mélangées, on trouve des plantes mélangées aux types dont elles sont issues, parfois des variétés réellement supérieures, encore des gains intéressants pour l'art floral. On sème en automne en pépinière dès septembre, en planches de terre fraîche, terréauée, à l'ombre. Le jeune plant sera repiqué au printemps en pépinière, dans une situation et un terrain analogues et mis en place à l'automne qui suivra le semis. On pourrait aussi semer en mars et mettre en place vers l'automne. Aucun jardin campagnard ne devrait ignorer cette belle plante, surtout dans nos pays de l'Ouest, à hiver doux. On peut se la procurer chez les grands spécialistes de plantes vivaces de Paris et d'Orléans, et aussi chez un spécialiste de Fontainebleau qui a créé de superbes mélanges.

G. DURIVAUT,
Directeur du Jardin des Plantes de Nantes.

Projet de Loi sur le Commerce des Vins

Nous avons annoncé dernièrement le dépôt d'un projet de loi sur le commerce des vins ayant pour objectif par ses mesures sévères contre la vente des vins anormaux et les fraudes, d'enrayer la crise viticole.

Voici les dispositions essentielles de cet important projet, dont la discussion sera incessamment entreprise par le Parlement.

Il est interdit d'importer, d'exporter, de vendre, de mettre en vente, de détenir en vue de la vente, sauf pour la distillerie ou la vinaigrerie, des vins de coupage renfermant moins de 9 degrés d'alcool réel ainsi qu'une acidité fixe insuffisante pour qu'en ajoutant le chiffre de l'acidité au degré d'alcool, la somme de ces deux chiffres soit supérieure à 12,5.

Est considéré comme vin de coupage tout vin résultant du mélange par un commerçant de vins différents entre eux par leur provenance. Les vins autres que les vins de coupage ne pourront circuler en vue de la vente, être mis en vente ou vendus, que si l'indication, soit du lieu de leur production (localité, commune ou canton), soit de l'appellation d'origine à laquelle ils ont droit en vertu de la loi du 6 mai 1919 modifiée par la loi du 22 juillet 1927, figure clairement sur les réceptifs, factures et pièces de régie. En aucun cas la désignation du lieu de production ne devra créer une confusion avec une appellation d'origine.

En ce qui concerne les vins n'ayant pas droit à une appellation d'origine, un arrêté du ministre de l'Agriculture pourra, sur avis de la Commission technique permanente, et compte tenu des conditions climatologiques de leur production, fixer pour chaque région la composition au-dessous de laquelle les vins provenant desdites régions devront être considérés comme impropres à la consommation.

Les vins importés ne pourront circuler en vue de la vente, être mis en

vente ou vendus que si l'indication de leur pays d'origine figure clairement sur les réceptifs, factures et pièces de régie.

Dans les régions où, par application de la loi du 4 août 1929, l'addition du sucre est autorisée pour remédier au défaut de maturité des raisins, le sucrage en première cuvée pourra être remplacé par l'addition à la cuve, avant fermentation, d'eau-de-vie vinique. La quantité d'eau-de-vie ajoutée ne devra pas être supérieure à celle qui correspond à 2 litres 75 d'alcool pur par hectolitre de moût et à 125 litres d'alcool pur par hectare de vigne en production.

Est seul autorisé pour la vente des vins en bouteilles autres que les vins mousseux, l'emploi de bouteilles dont le type et la capacité seront déterminés par un décret en Conseil d'Etat rendu sur la proposition des ministres du Commerce et de l'Industrie et du ministre de l'Agriculture. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux vins destinés à l'exportation ni aux vins importés en bouteilles.

Est abrogé l'ancien dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 1^{er} août 1905 modifiée par les lois des 5 août 1908 et 28 juillet 1912. Les infractions à la présente loi et au règlement prévu pour son application seront punies des peines prévues par la loi du 1^{er} août 1925 et, en cas de contrefaçon excluant le délit de transports, par l'article 13 de ladite loi modifiée par la loi du 21 juillet 1929. En ce dernier cas, le tribunal de simple police aura alors qualité pour prescrire l'envoi des vins litigieux à la distillerie ou à la vinaigrerie.

Les dispositions de la présente loi ne s'appliquent pas aux vins de liqueur. La présente loi est applicable à l'Algérie.

Machines Agricoles



Moulins



Pour mouture et concassage. Montés sur roulements à billes. Actionnés à bras, peuvent produire 50 à 70 litres de mouture à l'heure. Le carter se démonte instantanément pour le nettoyage et la visite des meules. Un écrou permet de régler la finesse de la mouture. Avec meules de 172 mm et volant pour marche à bras :

Prix départ : 375 fr. Remise aux adhérents.

GROS MODELES, pour marche au moteur. Meules horizontales en aggloméré spécial, pour toutes céréales. Débit 50 à 70 kg à l'heure

— 100 à 125 — 1.325 fr.
— 125 à 150 — 1.620 fr.
— 150 à 200 — 1.930 fr.
— 200 à 250 — 2.600 fr.

Remise à nos adhérents.

MOULINS « CONCASS ». Traitement progressif des grains concassés et broyés en un seul passage. Peut remplacer un concasseur, un broyeur et un aplatisseur.

Pour marche au moteur, force 2 C.V. 1/2 : 1.780 fr.

Départ. Remise à nos adhérents.

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage.

N° 1 débit 2.500 litres..... 350 fr.
2 — 3.000 — 475 fr.
3 — 5.000 — 550 fr.
4 — 7.000 — 690 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage.

A partir du n° 2 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n° 1, 2 et 3 sont sur broquette à une roue; le n° 4 sur chariot à deux roues.

Pompe spéciale pour vins et cidres :

Modèle à bras sur chariot, très pratique : une ligne droite pour l'aspiration et le refoulement.
N° 5 débit 7.000 litres..... 685 fr.
6 — 8.000 — 800 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Tuyaux — Raccords — Robinets — Autres modèles de pompes : Nous consulter.

Herses articulées en Z

HERSES A 3 FLECHES PAR COMPARTIMENT

Entièrement en acier livrées avec barre d'assemblage.

Dents de : 13" 15" 17"
2 comp. 30 dents. 47 k. 58 k. 68 k.
3 comp. 45 dents. 70 k. 90 k. 104 k.

Prix du kilo, 2 fr. 90 départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 fleches par compartiments.

Sécatateurs

Excellents modèles. Prix : 15 fr. En vente au Syndicat, à Nantes.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, puis à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais.

N° 1, 2" 60 à 3" 60, 275 fr.

N° 2, 3" à 4" 50, 315 fr.

N° 3, 4" 20 à 5" 70, 364 fr.

Support fixe pour ces pompes : 105 fr.

Modèle spécial sur broquette, avec 5 mètres de tuyau caoutchouc : 550 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux trunks. Livrée complète, avec lame de 500 mm.

Prix : 480 francs, départ usine.

Même modèle, mais avec table, système combiné pour sciage en long et en travers. Gros succès; fabrication parfaite. Hauteur de lame disponible au-dessus de la table : 0"20. Lame de 500 mm.

Prix : 590 francs, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Autres modèles, sur demande.

Semoir portatif pour Engrais et Semences

En tôle galvanisée, à plastron indépendant et bretelles cuir. Semoir complet, contenance 25 litres. Prix : 41 francs, au Syndicat.

Semoirs à socs fixes

Pour toutes graines; distribution à palette. Modèle très recommandé :

A 5 rangs, poids 165 kilos... 890 fr.
A 7 — — 180 — ... 1.060 fr.
A 9 — — 200 — ... 1.170 fr.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de grands semoirs à rayons, ou de petits semoirs à bras pour légumineuses.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc.). Instruments ayant obtenu de nombreuses récompenses. Indispensables pour petite et grande culture, jardiniers, maraichers, pépiniéristes et vignerons.

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.

PRIX DES APPAREILS COMPLETS

Pour betteraves et plantes sarclées en grande culture..... 311 »

Pour vigneron et pépiniéristes..... 343 »

Pour maraichers ou amateurs 475 »

Pour grande culture maraichère..... 684 »

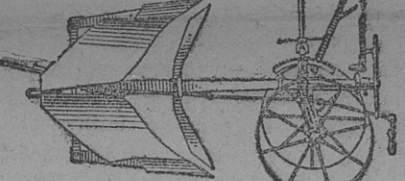
Prix départ lieu de fabrication Saint-Nazaire.

Panier pour emballage en plus.

Nous consulter pour conditions et autres combinaisons de ces appareils.

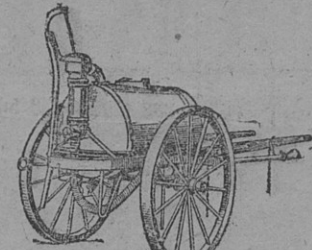
Modèle visible au Syndicat.

Brabants



Différents modèles, à socs fixes, ou à barre, de tous poids. Nous consulter en indiquant le modèle désiré et la force.

Tonnes à Eau



on à purin; voie normale; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Construction irréprochable.

N°	Contenance en litres	Prix du Tonneau sans pompe	
		Plein	Galvanisé
1	500	1.375 fr.	1.513 fr.
2	600	1.403 —	1.562 —
3	800	1.568 —	1.760 —
4	1.000	1.650 —	1.870 —

Remise à nos adhérents. Marchandise rendue franco gares grands réseaux. Autres modèles sur demande.

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 660 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 412 fr. en supplément.

Coupe-Racines

Système breveté, entièrement métallique, monté sur billes, construction soignée, stabilité parfaite, durée illimitée, trémie en tôle d'acier incassable, permettant l'accès des plus fortes racines.

Ces coupe-racines, spécialement étudiés pour être actionnés à la main, sont livrés avec couvre-lame et goullette amenant les tranches dans un récepteur.

N°	Nombre de lames	Débit à l'heure	Prix avec couvre-lame
1	4	1.500 kl.	370 »
2	4	2.500 —	450 »
3	6	4.000 —	575 »

Ces prix s'entendent départ. Remise à nos adhérents. Instruments sans couvre-lame, réduction de 50 francs. Bien préciser si l'on désire lames unies, pour tranches, ou lames dentées, pour cossettes.

A TOUS NOS AMIS! A TOUS NOS ADHÉRENTS! A TOUS NOS COLLABORATEURS!

Nous adressons un appel en faveur de la propagande syndicale et mutualiste. Que chaque syndiqué nous amène un ou plusieurs adhérents et nous doublerons ou triplerons nos forces — ce qui est nécessaire pour mener à bien une tâche féconde !

Rappelons, pour nos nouveaux lecteurs, que notre grande association combat depuis quarante-quatre ans pour la défense des intérêts agricoles. Elle a rendu d'immenses services aux cultivateurs, éleveurs, viticulteurs, maraichers du département; nul ne peut le contester.

Nous avons rendu hebdomadaire et amélioré ce Bulletin syndical, pour en faire une tribune agricole de premier ordre, un organe de liaison et de défense pour renseigner le cultivateur sur tout ce qui peut intéresser sa profession.

Nous avons développé nos différents services commerciaux et techniques. Nous avons créé une Coopérative Agricole de production et de consommation. Nous avons contribué à l'épanouissement des différentes Caisse de Crédit, pour venir en aide aux cultivateurs. Nous avons multiplié les conférences et les diverses expériences culturales; nous avons poursuivi, en collaboration avec d'autres grandes associations, des campagnes nécessaires à l'expansion et à la liberté de notre agriculture. Il nous faut maintenant créer divers services de mutualité; adapter les nouvelles lois des Assurances Sociales et Loi Loucheur; étudier tous les graves problèmes économiques, sociaux et agricoles de l'heure présente.

Loin de vouloir nous endormir sur nos lauriers, nous savons qu'il faut combattre encore... et toujours, que l'œuvre de demain nécessite l'appui de chacun et le dévouement de tous. Nous ne réussons qu'à ce prix, et c'est pourquoi nous sollicitons le ralliement de tous les producteurs du département, sous le signe de l'union et de l'entraide professionnelle.

Si le Syndicat Central vous a rendu service, si son Bulletin hebdomadaire vous intéresse, il intéressera également vos parents, vos amis, vos voisins, qui ne sont pas encore syndiqués. Faites-le adhérer, aujourd'hui même, au Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure. Vous leur rendrez service et vous apporterez votre collaboration à l'œuvre commune. Durant le mois de décembre dernier, nous avons enregistré 239 nouveaux adhérents, et la progression continue !

Nous devrions compter quarante à cinquante mille syndiqués en Loire-Inférieure ! Ce chiffre n'est pas impossible, nous y arriverons par étapes, avec la bonne volonté de tous nos amis, jeunes et vieux.

Nous savons que nous pouvons compter sur eux !

R. FAIVRE.



QUELQUES CONSEILS

Bouillon aigre. — Les braises de charbon de bois ont la propriété d'absorber les mauvaises odeurs. Mettez le bouillon aigre sur le feu, et quand il est en ébullition, jetez-y quelques braises incandescentes; le bouillon redeviendra sain et frais. On guérit aussi l'aigreur du bouillon en y ajoutant une petite quantité de poudre de magnésie.

Pour enlever le goût de vase au poisson. — Lorsque le poisson est encore vivant, on lui introduit dans la bouche une cuillerée à café de vinaigre, en ayant soin de lui tenir les ouïes fermées, pour que le vinaigre pénètre dans son corps. On augmentera la dose de vinaigre si le poisson est de grosseur exceptionnelle. On peut appliquer le même moyen au poisson tué, avant de l'écailler et de le vider.

Pour éviter le goût de brûlé. — Il suffit de placer au fond des casseroles, où on fait cuire les aliments, un « isolateur », simple rond de toile ajourée. Il existe dans le commerce plusieurs modèles de cet utile accessoire de cuisine, et il est au reste facile de s'en procurer en utilisant un fond de passoire.

Nettoyage des cartes à jouer. — Aucun bon moyen n'est connu qui permette la facile remise à neuf des cartes à jouer fatiguées d'un trop long usage. Voici cependant quelques procédés assez efficaces; appliqués avec beaucoup de soin, ils donnent de bons résultats sur les cartes de bonne qualité. On peut frotter avec précaution avec de la mie de pain rassis. On peut plonger dans du son légèrement chauffé, en remuant, de façon à provoquer le dégraissage par absorption dans la masse. Enfin, on peut frotter avec une houppette imbibée de benzine ou d'essence de pétrole.

A RENNES Une Manifestation contre les Assurances Sociales

On nous prie d'insérer :

« On sait la vive hostilité que la loi sur les Assurances sociales a rencontrée à la campagne. La situation actuelle de la culture est en effet tellement précaire pour les jeunes fermiers qu'ils ne sont pas en mesure de supporter les charges nouvelles qu'on va leur imposer. De grandes manifestations ont déjà eu lieu dans plusieurs villes de la région et d'innombrables conférences ont été faites à ce sujet dans la campagne. Partout, les cultivateurs ont été unanimes à réclamer l'abrogation de la loi du 5 avril 1928.

» Pour contraindre les campagnes qui ont été faites, principalement de protestation aura lieu à Rennes le 1^{er} février 1930. Déjà, la présence de milliers et de milliers de cultivateurs d'Ille-et-Vilaine est escomptée. Mais les départements limitrophes doivent envoyer eux aussi d'importantes contingents de protestataires. Dans certains départements comme la Manche, par exemple, il viendra plus d'un millier de cultivateurs et ainsi la manifestation du 1^{er} février aura un caractère régional ce qui lui donnera plus de portée.

» Pour l'organisation de cette journée, de nombreuses personnes se sont chargées de faire dans leur commune de la propagande. De petites circulaires ont été imprimées et sont mises à la disposition de tous les cultivateurs qui veulent se charger de les distribuer. Ceux qui voudront assurer la distribution de ces circulaires peuvent en réclamer à M. Dorgères, 13, rue de la Monnaie, à Rennes, qui s'empresse de leur en faire parvenir.

» La manifestation aura lieu le samedi 1^{er} février, à 10 heures du matin, dans le garage de la Providence, 17, rue Chicogné, à Rennes. »

ADHÉRER AU SYNDICAT
C'EST DÉFENDRE SES

BELLE JARDINIÈRE PARIS Vêtements

MARCHE DE LA VILLETTE Du lundi 6 Janvier 1930

Table with 4 columns: ANIMAUX, Aménité, COURS OFFICIELS, PRIX APPROXIMATIFS

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

DECLARATION DES REVENUS DES PROPRIETES IMMOBILIERES

Jusqu'à ce jour, la contribuable avait l'option de déclarer soit le revenu net de ses immeubles, l'année précédente, soit son revenu forfaitaire, tel qu'il sert d'assiette à la contribution foncière, c'est-à-dire son revenu cadastral actuellement majoré de 75 %.

La grande majorité des contribuables adoptant le second système qui a l'avantage d'éviter toute discussion avec les agents du fisc et d'assurer la fixité de l'impôt.

Or le budget pour 1930, soumis au Parlement, comporte dans son article 7 une disposition qui aurait pour effet de supprimer le droit d'option pour toutes les propriétés louées ou affermées et d'obliger le propriétaire à déclarer : 1° le revenu brut tel qu'il résulte des locations ; 2° les charges qui ont grevé l'immeuble et à en déduire le revenu net à déclarer comme imposable.

Ces dispositions imposeraient au contribuable d'apporter la justification de toutes les charges, compris l'impôt foncier, qui ont grevé l'immeuble et seraient une source de conflit entre l'Administration et le déclarant.

De plus, quantité de propriétaires, surtout dans les petits, sont hors d'état de calculer exactement, chaque année, les charges diverses ayant porté sur leurs immeubles l'année précédente.

Il est à craindre, aussi, que ces dispositions nouvelles, présentées dans le projet comme applicables seulement aux immeubles loués ou affermés ne tarderaient pas à être étendues aux propriétaires exploitants leurs terres.

Or, jusqu'ici, le fisc était parfaitement garanti contre les abus car le contribuable pouvait substituer le revenu net réel au revenu forfaitaire et il n'apparaissait manifeste que ce revenu net réel était notablement supérieur au revenu déclaré à charge par le contribuable d'en apporter la preuve.

Enfin, il y a lieu de considérer que la révision des évaluations cadastrales va être exécutée de 1930 à 1935.

Aussi la Chambre d'Agriculture a-t-elle demandé au Gouvernement de renoncer aux dispositions nouvelles de l'article 7 du projet de budget de 1930 — au Parlement de les rejeter — et de maintenir le statu-quo en la matière.

Un vœu dans ce sens avait été présenté par les délégués de la Chambre de la Loire-Inférieure à l'Assemblée des Présidents qui l'avait adopté et qui avait saisi aussitôt le Gouvernement et le rapporteur du budget.

POLITIQUE DU VIN

La loi de protection des vins va être discutée incessamment.

Aussi la Chambre, considérant la situation précaire des producteurs de vin devant une mévente de vin accentuée et qui peut devenir désastreuse tant par l'abandon de la production que par la diminution de la consommation, a émis le vœu que les Pouvoirs Publics prennent en considération les revendications qui leur ont été ou vont leur être adressées par la « Confédération des Vignerons de France » ; elle a demandé qu'une attention toute spéciale soit apportée au programme minimum qui a été exposé par le rapport de MM. Barthe et Sarraut, au nom de la « Fédération de la Viticulture Française ».



La Vie Syndicale

Pierrie

M. JEAN THÉLOHAND, au bourg de Pierrie, est nommé Agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de notre Coopérative. Tous nos adhérents de la région pourront s'adresser désormais à M. Thélohand.

Brains

Jeudi 16 janvier, à 7 heures du soir, GRANDE RÉUNION SYNDICALE, Salle de la Mairie.

Conférence agricole par M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central, M. Cornier, ingénieur agro nome.

La réunion se terminera par une Séance Cinématographique instructive. Tous les agriculteurs de la région sont cordialement invités.

Saint-André-des-Eaux

Dimanche 19 janvier, à 11 heures, à l'issue de la grand'messe, salle de M. Gouret, à Saint-André, réunion syndicale et causerie agricole par M. R. Faivre. Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister.

Saint-Marc-sur-Mer

Les cultivateurs appartenant au Syndicat de Saint-Marc-sur-Mer sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le Dimanche 19 janvier, à 14 heures, salle du Bureau de Tabacs, à Saint-Marc.

Ordre du jour : 1° Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 janvier 1929 ; 2° Compte rendu financier, rapport des commissaires aux comptes et approbation du bilan ; 3° Election de nouveaux membres ; 4° Questions diverses.

Causerie agricole par M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central, et M. de Dreux, directeur du Bureau d'Etudes sur les engrais, suivie d'une Séance Cinématographique instructive.

Saint-Brevin-les-Pins

Dimanche dernier, 5 janvier, à l'issue d'une intéressante réunion syndicale, eut lieu la création d'une SECTION AGRICOLE COMMUNALE. Voici la composition des membres du bureau :

Président : Constant Moisan, au Fief.

Vice-Présidents : Constant Bacon, au Fief.

Secrétaire : Joseph Hervé.

Troussier : Auguste Chevalier.

Conseillers : Emile Brossard, Charles Gautereau, Francis Berthebaud, Pierre Bouraud, Joseph Berthebaud, Francis Guérin, Pierre Berthebaud.

Il fut décidé que les membres de la section se réuniraient chaque mois, à une date qui sera fixée prochainement.

Guérande

Le dimanche 15 décembre dernier eut lieu l'Assemblée générale du SYNDICAT AGRICOLE DE LA PRESQU'ILE GUÉRANDAISE, sous la présidence de M. Pichelin, secrétaire, remplaçant le président démissionnaire, et assisté de M. de Camfray, président du Syndicat de la Loire-Inférieure, M. Merlant, ingénieur agronome, professeur d'agriculture, et M. Choblet, directeur commercial du Syndicat.

M. Pichelin donna lecture de la lettre de démission du président, regrettant vivement cette décision. M. Bigaré était à la tête du Syndicat depuis neuf ans.

L'ordre du jour stipulant la création d'un dépôt syndical à Guérande et la nomination d'un agent général, l'Assemblée porta son choix, à l'unanimité, sur M. JOSEPH POURIEUX, boulevard de la Gare, à Guérande.

Puis eut lieu l'élection du président, en remplacement de M. Bigaré. M. PAUL PICHÉLIN, membre de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure dont le dévouement à la cause agricole est connu de tous dans la Presqu'île Guérandaise, fut élu président, à l'unanimité.

Cotisations syndicales pour 1930

Rappelons que la cotisation au Syndicat Central pour 1930 est fixée à HUIT FRANCS.

Cette cotisation sera encaissée, comme les années précédentes, soit par la Poste, soit par nos Agents, sans aucune majoration de recouvrement.

Création de Mutuelles

Si vous voulez créer dans votre commune :

Une Mutuelle Accidents, Une Mutuelle Incendie, Une Mutuelle Réveil.

Ecrivez-nous, ou venez nous voir au Syndicat, 2, rue Scribe, à Nantes. Notre nouveau service de Mutualité vous donnera satisfaction.

Colle liquée à la Gélatine purifiée

MARQUE S.E.

La dose à employer dans les cas ordinaires est de 1 litre par 11 hectos (5 barriques) de vins à coller. Le prix de détail est fixé à 6 fr. 50 le litre nu. Réduction pour quantité. En vente au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Prière de se munir de litres ou de bidons.

IRREVOCABLEMENT

Dernier Avis de Reprise

des Monnaies Or et Argent

La Caisse Nationale des Monnaies communales :

En raison de l'affluence et pour faciliter les douzièmes échelons de monnaies d'or et argent, ses agents se tiendront à la disposition du public du lundi 13 au samedi 18 janvier, dans les lieux indiqués ci-dessous et reprendront toutes pièces françaises et étrangères au cours officiel de la Caisse Nationale des Monnaies.

Pièces de 20 fr., 87 fr. 80 ; 10 fr., 5 fr., etc...

LUNDI 13 JANVIER

La Roche-sur-Yon : Hôtel de l'Europe.

MARDI 14 JANVIER

Challans : Hôtel de France, Rocheservière : Hôtel du Centre.

MERCREDI 15 JANVIER

Luzen : Hôtel du Croissant, Saint-Pierre-du-Chemin : Hôtel Filazeau.

JEUDI 16 JANVIER

Poiré-sur-Vie : Hôtel de la Croix-Blanche, Chantenay : Hôtel du Lion-d'Or.

VENDREDI 17 JANVIER

Les Essais : Hôtel du Lion-d'Or, La Mothe-Achard : Hôtel du Lion-d'Or.

SAMEDI 18 JANVIER

Sables-d'Olonne : Hôtel du Commerce, Fontenay-le-Comte : Hôtel de France.

Prix spéciaux par quantités et pour pièces déclassées.

Nota. — La mise en circulation des nouvelles monnaies devant avoir lieu dans quelques jours, la reprise des anciennes pièces sera irrévocablement terminée aux dates indiquées, 18 janvier, dernier délai.

CULTIVATEURS !... au réveil des BLÉS, avant le tallage et pour satisfaire à la « FAIM D'AZOTE » de vos Céréales,

HATEZ-VOUS D'EMPLOYER LE Nitrate de Soude du Chili

(150 à 250 kilos à l'hectare) qui vous assure, dans tous les sols et sous tous les climats, un tallage exceptionnel, une épuration régulière et un rendement abondant.

Pour tous renseignements agricoles, techniques, pratiques et commerciaux, s'adresser à la Délégation Française des Producteurs de NITRATE DE SOUDE DU CHILI, 3, rue de Stockholm, PARIS-8.

Agence d'ouest : M. P. CORMIER, ing.-agr., 23, boulevard de l'Éclair, NANTES.

Envoi gratis et franco sur demande de brochures et notices agricoles.

HERNIE CHUTES DE LA MATRICE

CLIG MÉDECINE CHIRURGIE DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui, aujourd'hui, souffrent encore de ces vilaines haignes « PLUS DANGEREUSES » pour eux que leur propre infirmité.

Et cependant, un TRAITEMENT RAISONNÉ, appliqué par les soins d'un spécialiste et toujours raison de cette infirmité GRAVE et TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. BETTE François, à la Ridet, commune d'Érbray.

M. PÉNETTE, à la Viellerie de Saint-Joseph.

M. PÉNETTE Henri, au Pont-Béranger de Saint-Hilaire-de-Chalons.

Mme BOSSIS, au Pommer, par Legé.

M. TIMONNIER, à Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

M. PINEREAU E., à Saint-Jean-du-Pellerin.

M. CROISSARD, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

M. CHAMARD L., au Pallet (L.-I.).

Mme GASTINEAU, La Chapelle-Châin (Loire-Inférieure).

M. PELLERIN J.-B., Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure).

Mme CHOUIN, à Fresnay (Loire-Inférieure).

Tous guéris en quelques mois, sans aucune opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne soucieuse de sa santé et de ses intérêts comprendra qu'elle doit s'adresser à un SPÉCIALISTE DE SA RÉGION.

SEUL, M. LEROY, ayant son Cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les jours.

Nantes, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., dimanche matin de 9 h. à 11 h., en son cabinet, 8, rue J.-J.-Rousseau.

Saint-Père-en-Retz, lundi 13, Hôtel du Commerce.

Montbret, mercredi 15, Hôtel Penaud.

Guérande, jeudi 16, Hôtel de France.

Sainte-Pazanne, vendredi 17, Hôtel du Cheval-Blanc.

Pontchâteau, lundi 20, Hôtel Bouteau.

Legé, mardi 21, Hôtel du Cheval-Blanc.

Machecoul, mercredi 22, Hôtel de la Bicyclette.

Plessé, jeudi 23, Hôtel Bertaud.

France (près de la gare), Hôtel de la Gare.

Vallet, mardi 28, Hôtel Guindon.

Pornic, jeudi 30, Hôtel Continental.

Payzay, vendredi 31, Hôtel Saint-Julien.

Noyau, lundi 3 février, Hôtel du Pèlerin.

Blaizay, mardi 4, Hôtel du Vieux-Chêne.

Châteaubriant, mercredi 5, Hôtel de la Gare.

Ancenis, jeudi 6, Hôtel des Voyageurs.

Nort, vendredi 7, Hôtel de Bretagne.

LEROY, Spécialiste herniaire.

8, Rue J.-J.-Rousseau, Nantes

Madame LEROY reçoit les Dames

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos minimum

RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »

Riz Saigon Importation N° 2. 165 »

Issues de riz. 112 »

Farine de Manioc. 150 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay. 152 »

Farine alimentaire pour porcs et bovins. 152 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay. 152 »

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains : par 500 k. minimum. 125 »

par 100 k. 135 »

Coprah en farine. 145 »

Arachides rufisque : en farine, ext. bl. Bordeaux. 182 »

en farine, blanches. 165 »

Farine de maïs. 125 »

Maïs pour volailles. 115 »

Sorgho logé dép. Nantes. 128 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes. 128 »

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles. 130 »

Grandes Pondeuses. 136 »

Farine de viande. 191 »

Poudre d'os alimentaire. 94 »

Farine d'os alimentaire. 99 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

AVICULTURE DE L'OUEST

Provende bret. p° volailles. 135 »

— nantaise p° lapins. 135 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses. 96 »

Son mélassé Say, 50 %.... 113 »

Paille mélassée Say, 50 %... 82 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasses. 119 »

Aliment « Le Picotin » pour chevaux de campagne (sucédané, avoine tourteaux) 125 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » : pour vaches laitières. 134 »

p° engraissement d. bœufs 138 »

p° veaux (le sac de 5 k.). 14 50

ALIMENTATION GÉNÉRALE

Provende « Sucreff » N° 1... 88 »

— « Sucreff » N° 2... 84 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » : p° engraissement des porcs 139 »

pour porcelets et truies... 192 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs.

15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sulfate de Cuivre

Nous cotons, disponible... 330 »

les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à l'usine

Majoration de 3 francs par 100 kil. pour livraison en sacs de 50 kilos.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents. 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

1. — A vendre, une charrette anglaise avec capote. Bon état

2. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert Maurice, à Sainte-Luce.

3. — Fumier à vendre, 20 fr. le mètre cubé, pris sur place S'adresser à M. Béranger Henri, Elevage de la Pierre, Les Couëts, Bouguenais.

4. — A vendre, 6.000 kilos très bon foin de prairie. Cours du jour, départ, et 1.000 kilos paille de froment.

5. — A vendre : 1° Serre de 35 mètres de longueur et 4 mètres de largeur ; 2° Châssis en fer, 1 m. 30 de longueur et 0 m. 86 de largeur ; 3° Pompes Hoernier, aspirantes et refoulantes. Très bon état. S'adresser à M. Chauvin, 50, route de Paris, à Nantes.

6. — A vendre, bon muscadet des meilleurs clos de Vallet, pris chez le récoltant. Convendrait à bon débiteur.

175. — A vendre, plants des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés, blancs et rouges, production des vignobles et pépinières du propriétaire, authenticité garantie. Catalogue franco. Prix de gros.

S'adresser à M. Terrien, la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

180. — On offre plants de vignes greffés, racinés, Pinot, Muscadet, et Hybrides divers, numéros connus et appréciés. — Producteurs directs, Bertille Seyve 450, Othello et Noah.

S'adresser à M. Auguste Meneux, viticulteur au Guineau, la Chapelle-Basse-Mer, qui engage les vignerons à visiter ses pépinières.

187. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties.

S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

248. — A vendre pour cause déménagement, un pressoir à long fût de première force, longueur des fûts, 6 m. 80. Pour tous renseignements s'adresser à M. Chéné, au Boulaix, La Varenne (M.-et-L.).

249. — A vendre pour non emploi un appareil à acide sulfurique marque « Nicolas », contenance 300 litres, pompe de chargement montée sur le chariot. Très peu servi. Parfait état.

DEMANDES

1. — On demande pour propriété Nantes, un bon jardinier, non logé.

2. — On demande pour l'île-et-Vilaine, environs de Redon, ménage, l'homme toutes mains, garde, la femme, soins aux volailles, lessive. A défaut, on prendrait une veuve avec un fils en âge de faire un garde.

3. — On demande pour Avril, ménage, mari jardinier, cultivateur, la femme basse-cour.

4. — On demande pour environs Nantes, le mari vignes et jardins, femme cuisine. Bonnes références.

107. — On demande ménage sans enfant, homme toutes mains, femme basse-cour. S'adresser à M. Emile Cassard, herbage, à Basse-Goulaine.

108. — On demande à louer à prix d'argent, une ferme de 15 à 18 hectares environ, communes de Saint-Herblain, La Chapelle-sur-Erdre ou Saint-Etienne-de-Montluc.

109. — On demande célibataire de 18 à 30 ans, pour s'occuper de culture maraîchère.

FEUILLETON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS » 5

MAXIMILIEN HELLER

PAR HENRY CAUVIN

— Ainsi c'est convenu... Vous avez l'obligance de vous présenter, à une heure, rue Cassette, n° 102. — C'est la demeure du défunt. — Voici une lettre que j'adresse au juge d'instruction, et dans laquelle j'annonce un prétexte quelconque pour manquer au rendez-vous. Vous la lui remettrez.

Le docteur B... se leva, et se serrant la main avec une certaine émotion :

— Allons, mon cher enfant, me dit-il, tâchez de convaincre les magistrats, et ne vous laissez surtout pas démonter par l'aplomb de Wickson. Songez que notre vieil honneur professionnel est en jeu, vous m'avez défendu contre l'ignorance et le charlatanisme. N'oubliez pas de m'apprendre, aussitôt l'expertise finie, le résultat de la discussion.

La voix du docteur B... tremblait un peu, tandis qu'il m'adressait ces paroles. Son œil noir et vif brillait d'un éclat qui témoignait de tout l'intérêt que mon vieux professeur portait à la lutte que j'allais engager. Wickson était le seul homme au monde pour lequel l'excellent docteur B... ressentit de la haine.

Je promis à M. B... que je ferais tous mes efforts pour assurer le

triomphe de son opinion et maintenant dans tout leur éclat les principes de la vraie science.

110. — On demande pour la Chapelle-sur-Erdre, ménage jardinier, vigneron, femme basse-cour.
111. — On demande un râtelier de coin en fer et une mangeoire en fonte, émaillée ou non.

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 15 et 20 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 litres sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :
Par 170 l. 30 fr. 25 fr.
Demi-fût 3 10 3 50 3 90
Épave 3 20 3 60 4 »

Pour écremeuses :
Demi-blanche 4 10 1 50 4 90
Blanche pure 4 60 5 » 5 40

Pour Moteurs et Autos :
Très fluide (Ford) 3 90 4 30 4 70
Fluide, 1/2 fluide... 4 20 4 60 5 »
1/2 épaisse... 4 40 4 80 5 20
Épaisse... 4 90 5 30 5 70
Huile de ricin pure 8 » 8 40 8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kgr. en vente au Syndicat, au franco par 24 boîtes.
En fût de 100 kgr., 3 fr. 60 le kilo franco, fût perdu.

NOS MERCURIALES

Nantes, 10 Janvier.

Grains et Farines

Prix à la production :
Blé en disponible... 130
Avoines grises ou noires... 90 à 92
Avoines bigarrées nouv... 80
Sarrasin... 90
Son... 90
Orge... 90
Seigle... 82
Maïs Plata... 99
Maïs Indo-Chinois... 85
Maïs Maroc... 90

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé bottée... 385 à 395
Paille de blé pressée... 375 à 380
Paille d'orge pressée... 330 à 340
Paille d'avoine pressée... 360 à 375

Cours du Bétail

Syndicat des Éleveurs et Expéditeurs
MARCHÉ AUX VEAUX
Cours du 3 janvier
Entrés hier, 72 ; ce jour, 285.
Cours : le plus haut, 750 ; le plus bas, 550 ; moyen, 650.

Syndicat de la Boucherie
BOEUF. — Vendus 22 ; le 1/2 kilo : derrière, 4,75 ; devant, 4,50.
VEAUX. — Vendus, 357 ; le kilo : 3,50 à 3,55.
MOUTONS. — Vendus, 281 ; le kilo : 11 à 12 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, 8 Janvier. — Radis, 3 fr. les 12. — Choux pommes, 12 fr. les 16. — Choux verts, 1,50 les 12. — Bruxelles, 1 fr. le k. — Carottes, 0,30 le k. — Céleris rave, 8 fr. la botte. — Céleris branche, 6 fr. la botte. — Poireaux, 2 fr. le paquet. — Crosnes, 4 fr. le k. — Scorsonères, 1,50 le k. — 2 fr. la botte. — Salsifis, 2 fr. la botte. — Escaroles, 2 fr. les 12. — Cresson, 10 fr. les 12.

Cours des Vins

Muscadet... 450 à 550
Gros-Plant... 220 à 275
Noah... 150 à 200
Noah, le degré alcool... 7 » à 7 50
Poire... 6 » à 6 50

NOTRE COOPERATIVE

Huiles de Table
Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.
Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco ; 5 k., 50 fr. franco.

Savons
Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur... 405 fr.
Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles... 385 »
Savon blanc extra silicaté... 335 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.
Savon blanc extra, 72 %
« Croix d'Or », en barre, 408 »
en morceaux de 500 gram. 408 »
Les 100 k. départ Nantes.

SAVONS MOUS

Diaphane supérieur... 330 335 340
Extra pur... 285 290 295
Diaphane... 215 220 230
Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres... 220 fr.
Essence poids lourd, bidons de 50 litres... 231 »
Essence Tourisme, bidons de 50 litres... 241 »
Pétrole blanc cristal en caisses... 123 fr.
Essence poids lourd... 121 »
Essence Tourisme... 122 »
Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état.
Remise spéciale à nos adhérents.
Nous consulter.

Cherbons

Voir notre dernier Bulletin.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Boeuf. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 5,60 à 11 fr. ; 2e cat., 2,50 à 4 fr. ; 3e cat., 1,50 à 3 fr.
Veau. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 7 à 11 fr. ; 2e cat., 6,50 à 7 fr. ; 3e cat., 4 à 6 fr.
Mouton. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 19 à 12 fr. ; 2e cat., 8 à 10 fr. ; 3e cat., 5 à 6 fr.
Porc. — Le demi-kilo : 7,75 à 9,25.
Bœuf. — Le demi-kilo : 7,75 à 9,25.
Œufs. — La douzaine : 9,50 à 10 fr.

ANGENIS

Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr., moyens 28 à 30 fr., petits 25 à 28 fr. ; oies, le demi-kilo, 4 à 4,75 ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 8 à 8,50 ; beurre, le demi-kilo, 10 à 11 fr. ; veaux, le kilo, 7 à 8,50 ; porcs, le kilo, 8,50 à 8,75 ; porcs de lait, 250 à 310 fr.

CANDÉ

Froment, 125 fr. ; seigle, 100 fr. ; orge, 90 fr. ; avoine, 100 fr. ; sarrasin, 105 fr. ; foin, les 1.000 kilos, 600 fr. ; paille, 300 fr. ; pommes de terre, 10 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8 et 8,50 ; œufs, la douzaine, 9 fr. ; poulets, la paire, 28-32 fr. ; canards, la paire, 24-28 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 18 fr. ; pigeons, la paire, 2 à 10 fr.
Porcs gras, amenés 45, vendus 45, le kilo 9 fr. ; porcs maigres, amenés 125, vendus 125, de 200 à 450 fr. pièce ; porcs, amenés 350, vendus 350, de 200 à 300 fr. pièce.
Vaches amenées, 900 ; bœufs et bouvards amenés, 300 ; veaux amenés, 300 ; moutons amenés, 150 ; chevreaux amenés, 600. Foire bien approvisionnée.

CHATEAUBRIANT

Blé, 125 à 128 fr. ; sarrasin, 109 fr. ; avoine, 109 fr. ; orge, 90 fr. ; son, 84 fr. ;

paille, les 500 kilos, 200 fr. ; foin, 250 à 300 fr.
Cidre, 150 fr. la barrique.
Beurre en gros, le kilo, 16 fr. ; en détail, 20 à 21 fr. ; œufs, la douzaine, 7 à 8 fr.
Vieilles poules, 25 à 30 fr. ; poulets, gros 30 à 35 fr., moyens 22 à 28 fr., petits 18 à 20 fr. ; canards, la couple, 35 à 38 fr. ; lapins domestiques, 12 à 15 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; Bœuf, le kilo sur pied, 4 à 4,25 ; vaches, 3,50 à 4 fr. ; veaux, la livre, 3,75 à 4 fr. ; porcs gras, le kilo, 8,35 à 8,40 ; à 4 fr. ; porcs de lait, 400 à 450 fr. ; porcs maigres, la pièce, 400 à 450 fr. ; porcs de lait, 250 à 300 fr.

NOZAY

Blé, 127-128 fr. ; avoine, 85-86 fr. ; sarrasin, 99-100 fr. ; orge moulu, 89-90 fr. ; son, 80 fr.
Foin, 210 à 220 fr. ; paille en vrac, 130 à 135 fr. ; paille pressée d'avoine, 155 à 165 fr. ; de blé, 170 à 175 fr. les 500 kilos.
Cidre, la barrique, 110 à 120 fr. ; Beurre, 20-25 fr. le kilo en gros ; œufs, 8 à 8,10 la douzaine ; petits poulets, 25 à 32 fr. la couple ; gros, 33 à 40 fr. ; oies grasses, 32 à 38 fr. pièce ; Bœuf, 3,90 à 4,50 ; veau, 7,25 à 7,50 ; mouton, 6,50 à 6,75 ; vache, 3 à 3,60 ; porc gras, 8,25 à 8,50 le kilo sur pied. Porclets de six à huit semaines, 230 à 280 fr. ; de deux à trois mois, 300 à 400 fr. ; courants de trois à quatre mois, 420 à 550 fr.
Jeunes bœufs de trois à quatre ans, 4,500 à 6,500 fr. la paire ; de cinq à six ans, 6,000 à 7,200 fr. ; bouvillons, 1,500 à 2,300 fr. pièce ; vaches d'élevage, 800 à 1,200 fr. Affaires actives.

ABERDEEN

Bœufs gras, le kilo sur pied, 3,60 à 4,25 ; bœufs de travail, la paire, 5,500 à 6,500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 3,20 à 3,50 ; vaches laitières, 1,500 à 2,400 fr. ; taureaux, le kilo, 3,50 à 4 fr. ; veaux, 700 à 1,300 fr. ; porcs de lait, 7 à 8 fr. le kilo ; génisses, 1,200 à 2,000 fr. ; moutons, 7 à 8 fr. le kilo ; porcs, 8,25 à 8,50 le kilo ; porcs de lait, l'unité, 250 à 300 fr.

COUVERON

Poulets, la couple, gros 55 à 60 fr. ;

moyens 45 à 50 fr., petits 30 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 9 fr. ; œufs, la douzaine, 10 à 11 fr. ; beurre, la livre, 12 à 14 fr.
LA CHAPELLE-LAUNAY
Foin, les 500 kilos, 280 fr. ; paille, 150 fr. ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4,25 à 4,50 ; bœufs de travail, la paire, 5,000 à 6,000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 4 à 4,25 ; vaches laitières, l'unité, 1,800 à 2,300 fr. ; taureaux, le kilo, 4 fr. ; génisses, l'unité, 1,200 à 1,800 fr. ; porcs, le kilo, 8,25 ; porcs de lait, l'unité, 250 à 350 fr.

PAIMBEUF

Blé, 124 à 125 fr. ; avoine, 68 à 70 fr. ; son, 84 à 86 fr. ; farine, 185 à 188 fr. ; Foin, 225 à 230 fr. ; paille, 170 à 180 fr. les 500 kilos.
Beurre en gros, le kilo, 24,50 à 25 fr. ; au détail, la livre, 13 à 13,50 ; œufs, la douzaine, 9,50 à 10 fr.
Poulets, la couple, 32 à 39 fr. ; canards, 31 à 36 fr. ; pigeonneaux, 2,50 à 13 fr. ; oies grasses, 45 à 55 fr. ; Bœufs gras, le kilo, 4 à 4,50 ; taureaux, 3,90 à 4,20 ; vaches, 4 à 4,30 ; veaux, 7,20 à 7,50 ; moutons, 6,50 à 7 fr. ; porcs, 8,19 à 8,50.

CLISSON

Blé, 122 à 124 fr. ; farine, 175 à 180 fr. ; son, 75 fr. ; avoine, 115 fr. ; sarrasin, 115 fr. ; foin, 75 à 80 fr. ; Beurre, 12 à 13,50 la livre ; œufs, 3,50 à 6,75 la douzaine.
Bœufs gras, 4 à 5 fr. le kilo sur pied ; bœufs de travail, 4,000 à 6,500 fr. la paire ; vaches grasses, 3,50 à 4,50 le kilo ; vaches laitières, 1,000 à 2,500 fr. ; porcs gras, 8,70 le kilo ; porcs maigres, 200 à 600 fr. pièce ; porcelets, 2 à 300 fr.

MACHÉCOEUR

Bœufs gras : 1re qualité, 4,30 ; 2e, 3,90 ; 3e, 3,25 à 3,50. Vaches grasses : 1re qualité, 4,25 ; 2e, 3,90 ; 3e, 3 à 3,25. Vaches : 1re qualité, 3,50 à 3,75 ; 2e, 3,20 à 3,40 ; 3e, 2,80 à 3,00. Taureaux : 3,80 à 4,50 le kilo. Vaches pleines ou en lait : 1re qualité, 4,200 fr. ; 2e, 3,200 fr. ; 3e, 1,400 à 1,900 fr. ; brouillards, de 500 à 1,100 fr. ; bœufs de travail, de 6,000 à 7,000 fr.

GRAND GARAGE DE LA PELLETERIE

Autos d'Occasion
27^{me}, Rue de la Pelleterie
Tél. 125.66 Nantes

Achat, Vente, Echange de tous Véhicules Autos
Agent Commercial : A. RAYMONDIÈRE
On demande des Intermédiaires

DE L'OR

DANS VOTRE BASSE-COUR
EN UTILISANT LES PRODUITS RENOMMÉS
LAPINSKY
produit efficace pour préserver et guérir les maladies des lapins : gros tumeurs, diarrhée, etc.
LA MOUCONNETTE : remède contre le choléra et la diphtérie des volailles.
LA DIARRHÉE : fortifie et guérit la diarrhée des veaux, porcs, moutons.
LA PONDISATION : fortifie les poules et double la ponte.
En vente chez votre Fournisseur
Vente en Gros :
Laboratoire du Lapinsky
1, Rue Saint-Maurille, Angers

Pommes de Terre de Semence

d'Origine Bretonne
20 Variétés à grands rendements
Hollande à chair jaune, Eerstelingen, Royale, Abundance, Saucisse, Industrie, Beauvillier, l'In de Séele, Géante blanche, etc., etc.
Expéditions par wagons et à partir de 50 kilos
Ecrire :
UNION AGRICOLE BRETONNE
31, Rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
Agents sérieux acceptés

C'est le JEUDI 16 JANVIER que commencera la GRANDE QUINZAINE de BLANC

du
PETIT PARIS
Place Royale - NANTES
ELLE SERA CETTE ANNÉE PRODIGIEUSE !!!

Des Millions de Marchandises de premier ordre : Blanc, Toile, Lingerie, Layette, Chemiserie, Ameublement, Corset, etc., etc... seront vendus à des prix absolument imbattables que nous publierons dans le prochain numéro de ce Journal.
Malgré les sacrifices déjà consentis sur les prix :
Il sera offert une PRIME
qui sera hautement appréciée par nos Clients.
16 JANVIER ! N'oubliez pas cette date !

C'est en MAI

que paraissent
Insectes et Moisissures

A cette époque, vu leur multitude, il faut faire des traitements répétés et couverts.

Vous pouvez en
UNE SEULE FOIS
vous en débarrasser
sur arbres et arbustes
avec

L'Anthracénol

Société Alsacienne de Produits Chimiques
Capital 85.000.000 de francs

BLIET

4, Rue de Flandres
NANTES
et dans tous les Syndicats

SAUVEZ VOS MOUTONS

La douve ravage les troupeaux, le FILIDOUVE en 48 HEURES
Livré en capsules, le FILIDOUVE absorbe très facilement et sa composition d'acide nitrique pur, est fois plus actif que l'extraith éthéré de fougère mâle, en fait la médication la plus économique.
Demandez aujourd'hui même notre brochure de renseignements sur le traitement de la douve aux adresses ci-dessous.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnère, PARIS (19)

Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnère, PARIS-19

Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : POUR LES OYDES et les BOTIDES CONTRE LA DOUVE
Nom et prénom : _____
Adresse : _____
Département : _____

POUR ÊTRE ÉPATANT à la Foire
RIRE, S'AMUSER des MOIS
FAIRE RIRE les BÊTES FRANÇAISES
de la Foire de Saint-Denis, Paris (19)
Envoyez GRATUITEMENT le NOUVEAU ALBUM INCOMPARABLE
Hypnotisme, Magie, Sorcellerie, Charisme, etc., etc., etc.

STOCKS AMÉRICAINS

Articles sacrifiés entièrement neufs et de 1^{re} qualité, à 50 % au-dessous des cours

BRODEQUINS troupe, extra-solides, ferrés, triple semelle cousue	69 »
VÉRITABLES BRODEQUINS de chasse, cuir 1 ^{er} choix, valeur 140 fr.	89 »
BRODEQUINS imperméables, cuir tannage spécial, triples semelles cousues, garnis de plumes, brun foncé Valeur 187 fr.	105 »
BOTTILLONS semelle renforcée et tige caoutchouc pour usage autos, pêche, etc.	49 »
VESTE en COTTE travail, bien extra.	19 »
IMPERMEABLES kaki, gris, rasta, double tartan, coupe élégante, valeur 175 fr.	89 »
IMPERMEABLES américains avec capuchon, martingale. Valeur 120 fr.	55 »
CHANDAILS laine col officier ou rabattu avec régulateur, manches, cols, poches, double drap, chinois, violet, kaki, etc., les 30 articles	18 50
VESTON cuir qualité extra, avec manches, cols, poches, double drap, havane ou noir, valeur 200 fr.	149 »
Trois beaux GANTS à crêpe, très longs, intérieur fourré, beau cuir noir, havane, valeur 55 fr., 2 doigts : 28 fr., 3 doigts : 32 fr.	32 »
COUVERTURES laine grise, grand modèle, pour le voyage, la voiture, la literie, etc.	29 »

Envoi contre remboursement, mandat ou chèque postal (Nantes 39-29)

E. GALLIEN 83, rue Gambetta
LE HAVRE - Tél. 90
Demandez le catalogue général envoyé franco

Manufacture Nantaise de VOITURES D'ENFANTS

Angle Rues de Verdun et de Strasbourg, 20

Ses LANDAUS "ANNIK"

Les plus Solides
Les plus Élégants
Les plus Confortables
et toutes les VOITURES D'ENFANTS
Toutes les Réparations, tous les Accessoires

CIDRE

COLORE - BONIFIÉ
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES
PAR LES PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
LES PHARMACIENS E. GALLIÈRE - GÉLÉ

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Provost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Lagat, à Savenay ; Thihaut, à St-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leroux, à Plessé.

Le cauchemar des Eleveurs

LES RISQUES DE L'ELEVAGE

sont presque toujours dus à l'insuffisance d'aliments minéraux dans la nourriture.
Cette pauvreté du tissu osseux en phosphates se traduit par une faiblesse générale.
La FARINE ATÉ est le complément minéral indispensable à la bonne formation des os et des muscles. Vous aurez en l'employant des animaux sains et vigoureux qui feront prime sur tous les marchés.

LA FARINE ATÉ

ALIMENT FORTIFIANT NÉCESSAIRE ET INDISPENSABLE. EMPLOYÉ AVEC SUCCÈS PAR TOUS LES CULTIVATEURS & ÉLEVEURS AVERTIS
CINQ FOIS plus efficace que toute autre provende

Vous trouverez la Farine ATÉ dans toutes les Succursales de l'Economique, des Docks de l'Ouest de l'Union des Docks
ET CHEZ PLUS DE 2.000 DÉPOSITAIRES EN BRETAGNE, NORMANDIE ET VENDÉE.
IL Y A UN DÉPÔT PRÈS DE CHEZ VOUS

Le Vinaigrier Familial

Médaille d'Or, Paris, Concours Lépine 1923

Invention Nouvelle, Pratique, Hygénique pour faire soi-même un Excellent Vinaigre

A. PIFFETEAU

Tonnellier
SI-LUMINE-DE-CLISSON (L.-I.)

LE CAFÉ ÉMILE

donne de la vigueur
GOUTEZ-LE MADAME !
13, Quai du Port-Maillard - NANTES

Gratuit et franco
catalogue complet des

POMMES DE TERRE

DE SEMENCE DE BRETAGNE

les meilleures et les moins chères

les plus saines et les plus productives

G. MAZÉAS

OFFICE BRETON
GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

S'adresser au SYNDICAT CENTRAL

Chez BOIREAU Frères

Angle Rues de Feltre et Cacault - NANTES

EXPOSITION de BLANC

LUNDI 13 JANVIER et jours suivants

RIEN QUE DES MARCHANDISES DE 1^{re} QUALITÉ

DOUBLE DE TIMBRES NANTAIS

Magasins ouverts sans interruption de 8 h. 30 à 18 h. 30
(sauf le Lundi, ouverture à 13 h. 15)